## **INSCRIPTION ALSH JUILLET - AOUT 2020**

## Vous pouvez vous inscrire à l'ALSH sur le portail BL. Enfance

(https://portail.berger-levrault.fr/MairieJullouville50610/accueil)	ou vous pouvez compléter cette fiche avant le 29
iuin et nous vous aiderons dans cette démarche.	

NOM:	Prénom :
Date de naissance : / / à	

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis en journée complète ou en demi-journée au Centre de loisirs.

Une garderie est proposée le matin et le soir de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Dossier complet à rendre (fiche d'inscription et fiche sanitaire) au centre de loisirs.

Le programme d'activités sera diffusé prochainement.

									Jl	JILLI	ET								
Jour	L	М	М	J	V	L	М	J	V	L	М	М	J	V	L	М	М	J	V
	6	7	8	9	10	13	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31
Journée																			
(avec repas)																			
Matin																			
(avec repas)																			
Matin																			
(sans repas)																			
Après-midi																			
(avec repas)																			
Après-midi																			
(sans repas)																			
Moyenne																			
sortie journée																			
Grande sortie																			
journée																			

									AC	ÛT								
Jour	Ĺ	М	М	J	V	L	М	М	J	V	L	М	М	J	V	L	М	М
	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26
Journée (avec repas)																		
Matin																		
(sans repas)																		
Matin																		
(avec repas)																		
Après-midi																		
(avec repas)																		
Après-midi																		
(sans repas)																		
Moyenne																		
sortie journée																		
Grande sortie																		
journée																		

Je, soussigné(e)	, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les
renseignements portés sur cette fiche, et certifie	avoir pris connaissance des conditions d'accueil de l'ALSH et du
protocole sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.	

CONTACT: Tel: 02.33.51.76.67 / Laurent (juillet) 06.37.50.87.03 / Muriel (août) 06.31.30.94.42

Email: alshjullou@gmail.com

Date: ...../ ...... Signatures des représentants légaux :

Conformément aux règles sanitaires en vigueur, une organisation spécifique a été mise en place afin de limiter la propagation du virus. Parmi les mesures prévues, voici un résumé des plus importantes :

- Les parents ne peuvent pas entrer dans le bâtiment.
- Les locaux sont nettoyés régulièrement.
- Les gestes barrières et mesures de distanciation sont rappelés régulièrement.

Attention, en raison des caractéristiques propres aux accueils collectifs de mineurs, nous ne pouvons garantir la distanciation totale des enfants.

Ces mesures peuvent évoluer en fonction des consignes gouvernementales et nos contraintes d'organisation. Notre équipe d'animation reste à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.